MCR Conseil

232, avenue du Prado
13008 Marseille
France

France Audit Expertise

6 rue des Fossés Saint-Bernard
75005 Paris
France

Groupe Partouche S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire
du 25 mars 2026

Résolution n° 31

Groupe Partouche S.A.
141 bis, rue de Saussure – 75017 Paris
Ce rapport contient 3 pages

Groupe Partouche S.A.

Siège social : 141 bis, rue de Saussure – 75017 Paris
Capital social : € 192 540 680

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2026 – résolution n°31

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Sous réserve de l'adoption de la douzième (12ème) résolution relative à la mise en place d'un programme de rachat d'actions propres, votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par période de vingt-quatre (24) mois pour l'appréciation de cette limite, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Marseille et Paris, le 04 mars 2026

MCR Conseil	FRANCE AUDIT EXPERTISE
Emmanuel MATHIEU	Skander HAMMAMI